Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_172-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_172

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Aménagement Economique et Urbain

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Draguignan – Aménagement Voie Pompidou Constitution de servitude

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Gérald PIERRUGUES, Franck AMBROSINO, René DIES, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Hugues MARTIN

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_172-DE

Dans le cadre de sa compétence obligatoire de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités », Dracénie Provence Verdon agglomération a bénéficié de la mise à disposition des voiries situées à l'intérieur du périmètre de la zone d'activités économique de Saint-Hermentaire à Draguignan, suivant procès-verbal de transfert en date du 4 avril 2014. La voirie de cette zone d'activités a été entièrement réhabilitée en 2019. Dans le cadre de la réalisation de cette opération, des travaux de raccordement au réseau pluvial existant ont été rendus nécessaires. Le tracé de ce réseau traverse une parcelle cadastrée BK n°390, appartenant à la SARL NOUVELLE DE VENTE ET ENTRETIEN MATERIEL AUTOMOBILE, société immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro SIREN 702 850 272, dont le siège social est sis à LE LUC (Var) 14 avenue Gabriel BARBAROUX, représentée par Madame Josiane FABRE et Monsieur Gérard SENO en leur qualité de gérants.

Une servitude de passage et de tréfonds pour ce réseau et canalisations doit donc être constituée entre Dracénie Provence Verdon agglomération, fonds dominant, domaine public routier, et la SARL NOUVELLE DE VENTE ET ENTRETIEN MATERIEL AUTOMOBILE, fonds servants (parcelle BK n°390). Cette servitude de 16,50m² pour la parcelle BK n°390, porte sur le passage et les tréfonds afférents. Elle est consentie à titre gratuit et Dracénie Provence Verdon agglomération s'engage à participer à l'entretien de celle-ci, à due proportion du passage dont elle bénéficie.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission «Aménagement du territoire et redynamisation des cœurs de ville et villages» réunie le 5 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver la constitution de la servitude de passage et de toutes canalisations souterraines telles que décrites dans la présente,
- dire que Dracénie Provence Verdon agglomération supportera les frais de géomètre, d'actes et de publication afférents à cette création de servitudes,
- dire que les présentes servitudes pourraient être passées en la forme administrative ou en la forme notariée. Dans l'hypothèse où les servitudes seraient passées en la forme administrative, l'article L.1311-13 du CGCT précise que la collectivité territoriale ou l'établissement public sera représenté pour la signature de l'acte par un adjoint ou un Vice-président dans l'ordre de leur nomination, l'acte administratif étant reçu et authentifié par le Maire ou le Président en vue de sa publication,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 25/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.